

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

VITALFLORA | Complément alimentaire en gélules

Avec complexe exclusif MICROCORE™

CODE

INTB049

FORMAT

30 gélules de 350 mg

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

jar barattolo	cap tappo	label etichetta
PET 01	HDPE 02	PP 05
Plastic Plastica		
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune		

DESCRIPTION

VITALFLORA est un complément alimentaire en gélules à base du complexe exclusif MICROCORE™, composé de probiotiques qui favorisent l'équilibre de la flore intestinale. Il contient 25 milliards de cellules vivantes par dose quotidienne, provenant de 3 souches différentes : Lactobacillus Acidophilus (5 milliards), Lactiplantibacillus Plantarum (10 milliards) et Lacticaseibacillus Rhamnosus (10 milliards).

MODE D'EMPLOI

Il est conseillé de prendre une gélule par jour, pendant les repas principaux. À avaler avec un verre d'eau.

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose quotidienne recommandée. Tenir hors de la portée des enfants de moins de 3 ans. Le produit ne remplace pas une alimentation variée, équilibrée et un mode de vie sain.

INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS : MICROCORE™ : [Lactobacillus acidophilus LA1 150 milliards UFC, Lactiplantibacillus plantarum LP09 100 milliards UFC, Lacticaseibacillus rhamnosus CRL1505 100 milliards UFC] ; gélule végétale (HPMC, oxyde de zinc, carraghénane) ; agent de charge : cellulose microcristalline ; agents antiagglomérants : stéarate de magnésium, silice micronisée.

CLAIMS

Sans lactose

Sans gluten

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

24 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière. Date de péremption valable pour le produit dans son emballage intact et correctement conservé. Les probiotiques sont des micro-organismes vivants ; une conservation inadéquate peut altérer la sécurité sanitaire du produit.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose	Par dose quotidienne maximale GÉLULE	% VNR *
MICROCORE™ :		25 MLD	-
Lactobacillus acidophilus LA1 150 Md UFC		5 MLD	-
Lactiplantibacillus plantarum LP09 100 Md UFC		10 MLD	-
Lacticaseibacillus rhamnosus CRL1505 100 Md UFC		10 MLD	-

VNR % Valeurs nutritionnelles de référence journalières chez l'adulte pour les vitamines et les sels minéraux conformément au règlement (UE) n° 1169/2011.

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs des matières premières achetées, le produit mentionné ci-dessus contient/ne contient pas les substances ou produits provoquant des allergies ou des intolérances énumérés à l'Annexe II du Règlement (UE) n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. En outre, Chogan Group S.p.A. déclare que le risque de contamination croisée par des allergènes est évalué et géré conformément aux procédures internes adoptées par l'entreprise.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
<p>1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.</p>	NON	NON	NON
<p>2. Crustacés et produits à base de crustacés.</p>	NON	NON	NON
<p>3. Ceufs et produits à base d'œufs.</p>	NON	NON	NON
<p>4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.</p>	NON	NON	NON
<p>5. Arachides et produits à base d'arachides.</p>	NON	NON	NON
<p>6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.</p>	NON	NON	NON
<p>7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.</p>	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de <i>excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de <i>Macadamia</i> ou du <i>Queensland</i> (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON